**S.N.U.D.I. - F.O. ARDENNES**

**S**yndicat **N**ational **U**nifié des **D**irecteurs, **I**nstituteurs et des Professeurs des Écoles ***FORCE OUVRIÈRE***

***Section des Ardennes***

UD-FO - Bourse du Travail - 21, rue Jean-Baptiste Clément - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES

** Répondeur** 03 24 33 55 02 – permanence le vendredi

**Email :** **snudifo08@orange.fr**

**CAPD du 17 mai 2016 – déclaration préalable**

Monsieur l’Inspecteur d‘Académie,

Comme dans le cadre du socle commun le SNUDI-FO 08 va essayer de s’attacher aux réussites et aux facteurs de progrès de notre grande maison.

Il convient donc de signaler deux belles réussites.

Tout d’abord le SNUDI-FO 08 tient à remercier les personnels en charge des opérations du mouvement qui comme chaque année ont réalisé un travail de qualité et ce dans un délai toujours aussi réduit. Je dirai que comme d‘habitude l’évaluation montre que les compétences sont acquises… excusez-moi utilisons la nouvelle terminologie très bien maîtrisées

Le SNUDI-FO 08 tient également à remercier Madame La Ministre de l’Education Nationale pour avoir, enfin, entendu la revendication de l’ensemble des organisations syndicales concernant l’augmentation de l’ISAE à 1200 euros bruts. Compétence du socle satisfaisante … et non très bien maîtrisées car l’augmentation indiciaire qui elle est prise en compte dans la retraite reste à améliorer. Mais soyons positif des marges de progrès existent.

Maintenant abordons les facteurs de progrès.

Tout d’abord dans le cadre de la formation de la personne et du citoyen, le SNUDI-FO 08 tout comme la confédération Force Ouvrière considère que le « *pilote* » de notre grande maison France a une maîtrise encore insuffisante des compétences visées. En effet comment déclarer à un moment que l’article 49-3 est « *une violation des droits du Parlement, une brutalité, un déni de démocratie, et une manière de freiner ou d'empêcher la mobilisation* »[[1]](#endnote-2) pour après l’appliquer. Afin de réaliser des progrès dans ces compétences nous lui conseillons de soumettre la loi sur le travail à un référendum.

Au niveau des langages pour penser et communiquer, nous observons également que le spectacle de fin d’année sur la refondation de l’école a été un grand succès avec de très bons orateurs maîtrisant parfaitement l’expression en publique. Mais car hélas il y a un mais la compréhension doit encore être améliorée particulièrement dans le cadre des rythmes scolaires… Mais peut-être est-ce dû au fait que Madame la Ministre de l’Education Nationale n’a pas pu terminer à temps le rapport de la DGESco sur les rythmes scolaires et les effets négatifs observés. Il y a là encore une nette marge de progrès mais là encore nous restons optimistes… du moins nous essayons.

Au niveau départemental, la situation des directions et de l’ASH reste encore très fragile. Les directions n’attirent pas ou plus… et là, la proposition de remédiation du SNUDI-FO 08 serait de donner du temps aux directeur car le temps de décharge est en inadéquation avec la charge réelle de travail car la simplification administrative, même si bienvenue, reste très superficielle. Si le directeur se fait rare, il ne faudrait pas pour autant que sa parole reçoive systématiquement un quitus. Le SNUDI-FO 08 espère d’ailleurs pouvoir, rapidement, vous parler de la situation de collègues en souffrance dans ce domaine et ce depuis plusieurs années !

Concernant la mise ne place du Socle Commun de Connaissance, de compétence et de Culture nous souhaiterions faire remonter quelques observations dans le but de ne pas nous retrouver à la rentrée confrontée à de nouveaux problèmes…. point revenant souvent dans les projets d’école.

Tout d’abord j’ai eu la chance de participer à une formation, de qualité, sur le socle commun. Cependant un ou deux points m’ont tracassé. Conseils de cycle 3 aux collèges… excellente idée mais…un enseignant pour quitter son école doit avoir un ordre de mission et parfois même si cette ligne budgétaire se fait rare, des frais de déplacement. Les enseignants de cycle 3 vont-ils avoir droit aux ordres de mission et soyons fou aux frais de déplacement pour ces conseils de cycle ?

Il semblerait que la responsabilité des enseignants soit engagée s’ils signent l’Attestation Scolaire de Savoir Nager. Vous excuserez notre paranoïa galopante mais admettons que je signe cette ASSN et 8 jours plus tard un de mes élèves se noie… ma responsabilité pourrait-elle être mise en cause et si oui sous quelle forme?

Concernant un souvenir de texte de 1989 il me semble qu’il était dit que l’enfant disposait de trois ans pour acquérir l'ensemble des compétences du cycle considéré. Pour ceux en difficulté ou pour les plus précoces, il existait la possibilité de prolonger ou de réduire le cycle d'une année, mais seulement une fois durant l'enseignement primaire. Le SNUDI-FO 08 considère que les cycles actuels ne répondent plus à cette démarche par une restriction excessive des redoublements. Cette restriction aboutit à mettre des enfants et des collègues en souffrance.

Autre question soulevé par le Livret Scolaire Unique Numérique. Le SNUDI-FO 08 depuis plusieurs années sollicite le Ministère, via les différents DASEN qui se sont succédés, pour obtenir une prise en charge au moins partielle de l’équipement informatique des enseignants et de leur abonnement internet. En effet remplir un livret en ligne, utiliser magistère nécessite : et un ordinateur fonctionnel, et une connexion internet. Certes il serait possible d’aller dans les écoles… Oups excusez-moi les enseignants n’y ont pas de bureau, il y a les APC, des locaux fermés sous alarme après les cours, le problème du chauffage, les réunions le soir, et des limitations d’accès informatique qui occasionnent parfois des impossibilités d’accéder à certains site de l’Education Nationale. Alors Monsieur l’Inspecteur d’Académie, je vous sollicite donc pour faire remonter une nouvelle cette demande au Ministère de l’Education Nationale de prise en charge des frais informatiques des enseignants.

Enfin dernier point relatif au socle commun la nécessité impérieuse de changer de nom pour les RASED le mot de difficulté devenant tabou. Je vous proposerai, comme à Madame le Ministre, de renommer les RASED : Réseau d’Aide Pour les Elèves ayant des Facteurs de Progrès soit RAPEFP !

Pour finir, Monsieur l’Inspecteur d’Académie, l’élève Education Nationale a donc deux belles réussites mais il y a encore de gros facteurs de progrès. La résolution de problème est le point le plus important à travailler car sinon la rentrée 2017 sera difficile mais le SNUDI-FO 08 se tient à votre disposition pour assurer quelques APC afin de progresser dans le bon sens!

1. Déclaration de François Hollande, député de Corrèze, le 9 février 2006 sur BFM TV [↑](#endnote-ref-2)